

Conseil général des Côtes d'Armor

# DOSSIER DE PRESSE

## Session publique

du 26 septembre 2013

### CONTACT PRESSE

**Stéphanie PREMEL**

Attachée de presse

Conseil général des Côtes d'Armor

Tél : 02 96 62 63 28

Courriel : [PREMELStephanie@cg22.fr](mailto:PREMELStephanie@cg22.fr)

[Retrouvez communiqués et dossiers de presse sur cotesdarmor.fr](http://cotesdarmor.fr) | Espace presse



# Session publique du Conseil général

26 septembre 2013

## Garantir une gestion responsable des finances départementales

L'Assemblée départementale s'est réunie en session le 26 septembre 2013 pour examiner sa décision modificative N°2 (DM2). Cette dernière consiste à réaliser des réajustements budgétaires, en recettes et en dépenses.

Pour cette DM, le Conseil général inscrit **15,1 M€ de dépenses supplémentaires : 13,9 M€ en investissement et 1,2 M€ en fonctionnement**. Une somme de 2,8 M€ reste disponible pour le reste de l'année.

**Nouvelles dépenses d'investissement : 13,9 M€**, dont :

- > 2,2 M€ pour la rocade briochine,
- > 2,5 M€ pour les contrats de territoire
- > 8 M€ pour l'achat de biens immobiliers à l'association Objectif Handicap Solidarité

**Nouvelles dépenses de fonctionnement : 1,2 M€**, dont :

- > 400 000 € pour le personnel
- > 300 000 € pour le forum de Trégastel

## Agir pour un service public de proximité

**50 emplois d'avenir et une trentaine apprentis** employés par le Conseil général

Pour faire face à la charge de travail dans l'action sociale de proximité et la protection de l'enfance, les possibilités de remplacement des agents absents ont été augmentées cet été.

Par ailleurs, il a été décidé de **développer le recrutement de jeunes diplômés costarmoricaïns** pour des missions temporaires d'expertise ou de diagnostic auprès des services. Ils rejoindront ainsi les quelque 50 emplois d'avenirs et la trentaine d'apprentis.

## Contribuer aux projets des territoires

**En 2009, le Département a totalement renouvelé sa politique territoriale, qui repose désormais sur deux outils complémentaires :**

- > les contrats de territoire
- > la dotation départementale de solidarité communale

La totalité des contrats concerne **1221 opérations**, qui représentent un montant total de travaux s'élevant à **358 M€ HT**, et génèrent ou maintiennent **1200 emplois** dans le BTP.

### Focus

**2,2 milliards d'euros par an négociés par Claudy Lebreton pour les Départements**

*L'accord conclu le 16 juillet entre l'Assemblée des Départements de France et le Gouvernement va permettre aux départements de bénéficier de ressources nouvelles (environ 2,2 milliards d'euros par an) pour faire face à leurs dépenses sociales croissantes. Cet accord entrera en vigueur en 2014.*

## LA DOTATION DÉPARTEMENTALE DE SOLIDARITÉ COMMUNALE : 965 000€ POUR 194 COMMUNES

De nature forfaitaire et réservée aux investissements sur le patrimoine des communes de moins de 1000 habitants, **elle est attribuée chaque année depuis 2009 aux 194 communes concernées**. Selon l'évaluation qui a récemment été réalisée, ce dispositif est très apprécié des élus locaux.

## LES CONTRATS DE TERRITOIRE : 2,5 M€ DE CRÉDITS COMPLÉMENTAIRES POUR CONTRIBUER AU DÉVELOPPEMENT DE PROJETS STRUCTURANTS : ROUTES, ÉCOLES...

**D'une durée de 6 ans (2010-2015)**, et dotés de **50 millions d'euros**, les contrats de territoire doivent faire l'objet d'une revoyure à mi-parcours afin de pouvoir les actualiser en fonction de l'évolution des projets des collectivités.

A l'occasion du Budget primitif, 5,8 M€ ont été inscrits en investissement pour les **contrats de territoire**. Cette somme ne sera pas suffisante pour faire face, d'ici la fin de l'année, à toutes les demandes de subventions. Les Conseillers généraux ont donc décidé d'affecter **2,5 M€ de crédits supplémentaires** à la DM2.

Entamée en 2012, la **clause de revoyure** des contrats de territoire a bien avancé : la quasi totalité des 38 revoyures ont été étudiées en réunions de pré-validation, et 20 ont d'ores et déjà été validées.

Une fois l'ensemble des revoyures terminé, il restera deux années pour réfléchir une **seconde génération de contrat**, qui devrait connaître certaines évolutions au regard de cette politique expérimentée pendant cinq années.

## Favoriser l'autonomie des Costarmoricains

Afin de proposer à chaque Costarmoricaine et chaque Costarmoricain en situation de handicap des réponses personnalisées, adaptées à ses besoins et à ses aspirations propres, le Conseil général agit pour développer, harmoniser et coordonner les solutions d'accueil et d'accompagnement.

## L'HABITAT REGROUPÉ ET LA COLOCATION : DES CHOIX INNOVANTS POUR LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

**Le schéma d'orientation médico-sociale, adopté en 2008 par le Conseil général, avait prévu un appel à projet "colocation et habitat regroupé"** ainsi qu'une expérimentation et une évaluation de ces dispositifs avant la fin de l'année 2012. **L'habitat regroupé et la colocation visent à répondre aux besoins et apporter un soutien adapté** au handicap tout en offrant une formule de logement dans lequel la personne puisse se sentir « chez elle ».

**La colocation** (logement partagé entre plusieurs colocataires, avec pièces communes) et **l'habitat regroupé** (3 petits logements autonomes avec studio supplémentaire disponible pour veille de nuit) représentent une **alternative innovante au « tout établissement » ou au « tout domicile »** (bien souvent celui des parents pour les personnes en situation de handicap), et s'inscrivent dans une **logique de parcours résidentiel**.

### Chiffres-clé

La dotation pour les communes concerne **194 communes** et représente une enveloppe annuelle de 965 000 €.

Les projets concernent prioritairement :

- les équipements scolaires (**20 %**),
- les infrastructures économiques (**17 %**)
- et la voirie communale (**14 %**).

La totalité des contrats concerne **1221 opérations** (soit une moyenne de **30 projets par contrat**), qui représentent un montant total de travaux s'élevant à 358 M€ HT, et génèrent ou maintiennent **1200 emplois** dans le BTP.

### Chiffres-clé

#### Colocation et Habitat regroupé

**7 projets retenus**, concernant **28 personnes**, dont 9 actuellement en colocation et 19 à venir.

**Budget global PCH : 13,3M€**

### Le bilan de l'évaluation :

- ce dispositif satisfait pleinement les personnes en situation de handicap et leurs familles
- une juste répartition des rôles entre les différents acteurs reste à mieux définir

### RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA MDPH

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), créée en 2006 par le Département, est un lieu unique destiné à faciliter les démarches des personnes handicapées. Elle offre un accès unifié aux droits et prestations prévus pour les personnes handicapées dans le département des Côtes d'Armor.

**Ses missions :** l'accueil, l'information, l'accompagnement et le conseil des personnes handicapées et de leur famille ainsi que de sensibilisation de tous les citoyens aux handicaps.

### En 2012, la MDPH des Côtes d'Armor a orienté son action en 2012 autour de deux axes majeurs :

- maîtrise des délais d'instruction malgré une hausse globale de l'activité
- travail d'harmonisation des pratiques en interne et de partenariat à l'externe

## Se mobiliser pour l'emploi et l'insertion

**Baisse du chômage des jeunes en Côtes d'Armor, 2ème département pour la réalisation des emplois d'avenir**

### CINQ INDICATEURS D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE EN CÔTES D'ARMOR :

- Baisse des créations d'entreprises au 1<sup>er</sup> semestre 2013 par rapport à 2012, mais bons chiffres au 2ème trimestre
- 108 procédures de redressement judiciaire au 2nd trimestre (+129 % par rapport à 2012, 557 salariés concernés)
- Reprise de l'investissement des entreprises
- Bon maintien du chiffre d'affaires
- Progression des exportations (+1,2 % /2012)

### L'EMPLOI EN CÔTES D'ARMOR

Le Conseil général a décidé de consacrer une enveloppe de **60 000 €** pour aider les Missions locales et Cap Emploi sur les **coûts induits pour l'accès des jeunes à l'emploi** (transport, garde d'enfants...), lors de la commission permanente du 2 septembre

- Plus bas niveau de l'emploi salarié depuis 5 ans.
- Les jeunes de moins de 25 ans et les seniors restent les 1ers touchés par le chômage, mais on note un effet « Emplois d'avenir », la situation s'améliorant depuis 3 mois pour les jeunes.
- +22 % en un an de licenciements économiques
- Faible recul de l'intérim
- Très bon niveau pour la consommation des ménages

### Chiffres-clé

#### La MDPH en 2012

**26 133 demandes** déposées (+6 % par rapport à 2011)

**2 199 décisions** prononcées en 2012

Délai moyen d'instruction constaté est de **5 mois** en 2012 (5,6 mois pour les adultes et 3 mois pour les enfants), le délai imposé par le législateur est de 4 mois.

### Chiffres-clé

#### Les emplois d'avenir : les Côtes d'Armor exemplaires

**Les Côtes d'Armor 2ème en** en taux de réalisation des Emplois d'Avenir (87,7%, contre 69,8% au régional et 54,7% au national)

Au 1<sup>er</sup> septembre, **415 contrats signés** en Côtes d'Armor.

Vote à la CP du 2 sept. d'une **enveloppe de 60 000€** pour aider les Missions locales et Cap Emploi sur les **coûts induits pour l'accès des jeunes à l'emploi** (transport, garde d'enfants...)

→ Cette mobilisation exemplaire des Côtes d'Armor a provoqué la **venue de la mission parlementaire d'évaluation le 15 juillet** et la **venue de la cellule Emplois d'Avenir du Ministère Sapin le 5 septembre**

## Accompagner les filières économiques des Côtes d'Armor

Le Département a engagé depuis trois ans une démarche, politique, technique et participative, de diversification économique, visant à assurer le développement de filières économiques porteuses d'emplois, d'innovation et de développement économique dans notre département.

**7 axes de réflexion stratégiques** en lien avec le prochain schéma régional de développement économique, de recherche, d'innovation et d'internationalisation ont été définis.

**Le Département a défini de son côté 5 axes majeurs porteurs d'opportunités de développement économique :**

- L'économie turquoise
- L'économie des seniors
- L'alimentation-nutrition-santé
- L'économie verte
- Les mobilités

## Valoriser notre patrimoine naturel, facteur d'identité et d'attractivité

**CRÉATION DE TROIS ZONES DE PRÉEMPTION ESPACES NATURELS SENSIBLES : LES LANDES DE LOCARN, LES GORGES DU CORONG ET LE SITE DE LAN VOJO**

La préservation, la gestion et la mise en valeur des sites naturels remarquables constitue l'une des missions du Département. Parmi ces sites remarquables, les Gorges du Corong, les landes de Locarn et le site de Lan Vojo constituent un **ensemble naturel et paysager majeur à l'échelle de la Bretagne.**

Afin de **protéger, d'aménager et de pérenniser l'accès au public de ces sites**, le Département a décidé de valider la mise en place de zones de préemption Espaces Naturels Sensibles pour ces trois sites.

## Se loger en Côtes d'Armor

Le Département consacre **plus de 8M€** pour la construction, la démolition/reconstruction de **3000 logements sociaux**

**LES 4 AXES DE L'ACTION DÉPARTEMENTALE EN FAVEUR DU LOGEMENT :**

→ Construction et réhabilitation du parc locatif social : pour accroître le parc locatif social, le Département a versé **plus de 8M€** pour la construction, démolition/reconstruction et réhabilitation de **plus de 3000 logements sociaux**

### Chiffres-clé

Le Département a **acquis une cinquantaine de sites** afin de les aménager et de protéger les habitats naturels remarquables : Cap d'Erquy, vallée du Moulin de la Mer, le Marais du Trestel... soit un total de **1 900 hectares** ;

**6 Maisons Nature** qui mènent des actions de sensibilisation et d'éducation à l'environnement

### Chiffres-clé

**400 000 €** en faveur de l'aide à l'accession sociale à la propriété des ménages modestes

**108 ménages aidés** pour l'accession sociale à la propriété, **dont 50 familles avec enfants** dans leur projet d'acquisition en 2012.

**10 structures d'hébergement** – résidences sociales ou foyers de jeunes – sur le département

**Plus de 8M€** consacrés à la construction, démolition/reconstruction et réhabilitation de **plus de 3000 logements sociaux**

→ Accompagnement des ménages modestes pour l'accès au logement et le maintien dans les lieux : **pour favoriser l'accession sociale à la propriété des ménages modestes, le Département a mobilisé une** enveloppe de 400k€ en 2013, ce qui a permis d'**aider 108 ménages, dont 50 familles avec enfants** dans leur projet d'acquisition en 2012.

→ Equilibre territorial d'une offre de logement adaptés aux besoins des populations et tenant compte des marchés locaux,

→ Promotion de procédés constructifs innovants et contribuant au développement durable.

▶ Crédit complémentaire de 985 000€ attribué pour la conduite de la politique d'investissements en matière de logement

▶ Complément financier de 861 000 € attribué pour le financement de 35 dossiers, correspondant à 220 logements

## Se déplacer en Côtes d'Armor

Le déplacement en toute sécurité et dans les meilleures conditions, sur l'ensemble des Côtes d'Armor, constitue une des priorités politiques de notre collectivité.

### OPTIMISATION DES MOYENS D'INTERVENTION DES CENTRES D'EXPLOITATION DES ROUTES

Les équipes d'exploitation du réseau routier départemental sont actuellement basées sur **29 sites principaux** permettant la couverture du territoire départemental en matière d'entretien et d'exploitation des routes départementales. Dans le cadre du transfert (Etat vers collectivités), **le Conseil général a récupéré l'ensemble des sites existants**. Dès lors, il a engagé une politique de modernisation ou de reconstruction de certains centres d'exploitation.

Pour permettre l'achèvement en 2013 de ce programme, le Département inscrit **100 000 €** qui permettront notamment de couvrir la totalité des dépenses de **restructuration du Centre d'exploitation de TREGUEUX « Le Perray »**, sur lequel va être regroupé l'ensemble des moyens humains et matériels de l'antenne routière de SAINT BRIEUC.

En particulier, le centre de TREGUEUX, proche du Centre de Secours et d'Incendie, constituera un **lieu stratégique pour les moyens d'intervention liés à la Rocade de Déplacements briochine**, qui devront assurer de jour comme de nuit et par tout temps la gestion et l'entretien de cette infrastructure.

### AVANCEMENT DE LA ROCADE DE DÉPLACEMENTS BRIOCHINE

Dans le cadre de la modernisation de notre réseau départemental, la réalisation de la Rocade de Déplacements briochine se poursuit pour une mise en service de l'infrastructure entre « le Zoopôle et le Perray » début 2017 .

### Chiffres-clé

**29 sites principaux** pour les équipes d'exploitation du réseau départemental

**14 000 élèves** transportés chaque jour

Baisse du coût du **ticket Tibus** : **1,50€** en achetant un carnet de 10 tickets, au lieu de 2€

**590 élèves en situation de handicap** ou de l'enseignement spécialisé transportés par le Conseil général

Après la construction de la section « le Zoopôle – la Crarée », les travaux de l'échangeur du « Perray », assurés en Maîtrise d'Ouvrage par le Conseil général, vont conduire à une **mise en service des bretelles de l'échangeur au sud de la RN 12 pour la fin d'année 2013**.

Par ailleurs, les travaux de la section routière entre « la Crarée » et « la Croix Gibat » vont s'étaler jusqu'au 1er semestre 2014. Les travaux de finition afférents permettront alors l'ouverture de ce tronçon.

**A noter :** La réalisation prochaine d'un remblai de grande hauteur au droit de la carrière de « La Croix Gibat » constituera , à plus d'un titre, une opération technique, spectaculaire et très pointue.

### **BAISSE DU TICKET TIBUS : 1,50€ POUR L'ACHAT D'UN CARNET DE 10 TICKETS**

Les Tibus ont connu des évolutions tarifaires importantes depuis juin 2013, avec la **mise à disposition de carnets de 10 tickets pour un coût de 15 €** (au lieu de 20 € vendus à l'unité), et par la mise en place, à partir de septembre prochain, d'un titre annuel à 400 € (au lieu de 480 € avec des titres mensuels), opéré par prélèvements mensuels d'un montant de 33,33 €.

Le risque commercial afférant à cette modification tarifaire est supporté par le délégataire, conformément aux dispositions du contrat de délégation de service public.

Sur la période de juin à août 2013, **la vente de titres a augmenté de manière significative : + 19%** par rapport à l'exercice précédent, ce qui tend à démontrer l'efficacité de cette démarche d'évolution tarifaire.

### **TRANSPORT SCOLAIRE : 590 ÉLÈVES ET ÉTUDIANTS EN SITUATION DE HANDICAP OU DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ TRANSPORTÉS PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL**

Le transport de ces élèves a de nouveau connu une **croissance significative** en 2012-2013 avec près de **590 inscrits, soit 40 de plus qu'en 2011-2012**. L'inscription budgétaire finale s'était élevée à 2,8 M€.

Par conséquent, dans un premier temps, le Conseil général mobilisera 2,750 M€ pour 2013, afin de tenir compte du nombre supplémentaire d'élèves inscrits. Les éventuelles adaptations budgétaires seront présentées en session de novembre.

## **Faire de la mer et du littoral une force pour notre département : Saint-Quay retenu comme port de maintenance du parc éolien offshore en Baie de Saint-Brieuc**

Dès 2018, les Côtes d'Armor accueilleront en baie de Saint-Brieuc le premier parc éolien opérationnel en France. Ce grand projet structurant constitue un enjeu industriel, logistique et économique majeur pour la Bretagne et le Département des Côtes d'Armor.

Le choix du port de maintenance constitue à cet égard une étape dans la réalisation de ce grand projet structurant.

**Le Conseil général a approuvé le choix technique** du consortium Ailes Marines, validé par la commission consultative, de retenir le port de Saint-Quay-Portrieux comme port de maintenance.

Au delà de la base de maintenance, **ce projet va également mobiliser un grand nombre des ports départementaux** notamment pendant la phase de construction qui va nécessiter l'utilisation de ports de servitude pour le transport de l'avitaillement, des personnels et des matériaux.

### **LE PORT DE MAINTENANCE, UNE COMPOSANTE ESSENTIELLE POUR LE FONCTIONNEMENT QUOTIDIEN DU PARC ÉOLIEN**

Pour fonctionner, toutes les éoliennes du parc seront surveillées et contrôlées en permanence 24h/24h et 7jours/7. Chaque éolienne intègre plus de 1 300 capteurs qui peuvent être activés à distance. Ces différentes interventions seront ainsi réalisées depuis le port «de maintenance » qui constitue le centre opérationnel de pilotage et de surveillance du parc. L'approvisionnement des pièces de rechange et des outillages sera effectué par voie maritime ou terrestre.

### **LE PORT DE MAINTENANCE, UNE OPPORTUNITÉ POUR L'EMPLOI ET L'ÉCONOMIE COSTARMORICAINE**

Accueillir un tel projet dans le département est une opportunité pour les Côtes d'Armor qui pourra bénéficier de véritables retombées économiques. Le chantier du parc éolien en mer va mobiliser **2 000 emplois directs** dans tout le Grand Ouest, dont **près de 1 000 en Bretagne**. Pendant la phase d'exploitation, la réalisation des opérations de maintenance devrait permettre la **création de 140 emplois directs selon Ailes Marines**. Ce projet d'envergure s'inscrit dans le cadre des grandes priorités politiques du Département : assurer le développement durable du territoire, faire face au défi énergétique et climatique, se mobiliser pour l'emploi et le développement des filières économiques, construire une économie turquoise dans une approche d'ensemble des enjeux terrestres et marins.

### **UN CHOIX RENDU POSSIBLE PAR DES INVESTISSEMENTS PORTUAIRES IMPORTANTS RÉALISÉS PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL**

Très vite, le Conseil général s'est fortement impliqué en lien avec Ailes Marines et les territoires concernés (St Quay, Erquy et St Cast) afin de démontrer la capacité des ports départementaux à accueillir la base de maintenance.

Les grands projets de modernisation et de développement des ports d'Erquy (22 M€), de Saint-Cast-le-Guildo (28 M€) de Saint-Quay-Portrieux (26 M€) portés par le Conseil général ont permis de développer les capacités d'accueil des navires ainsi que les espaces de terre-plein disponibles. **Autant d'atouts qui ont permis à ces ports de se porter candidats à l'accueil de la base de maintenance.**

### **Chiffres-clé**

*Projet de **100 éoliennes** pour une puissance de **500MW***

***140 emplois** générés pour les opérations de maintenance selon Ailes Marines*



# Construire le collège du 21ème siècle

L'éducation et la jeunesse sont des priorités majeures de l'action du Conseil général, en témoigne l'adoption en 2009 d'un programme d'investissement ambitieux dans les collèges pour la période 2010-2020. Par ailleurs, depuis 2012, le Conseil général a engagé une large concertation sur le collège du 21e siècle pour construire de façon collective le collège de demain.

## LE COLLÈGE DE VINCI, SEUL COLLÈGE PILOTE BRETON RETENU POUR EXPÉRIMENTER LE DISPOSITIF « COLLÈGE CONNECTÉ »

Le Département s'investit fortement dans la définition et la mise en œuvre d'une **stratégie numérique dans les collèges**, notamment en accompagnant le collège De Vinci, collège numérique pilote (« collège connecté »), qui a récemment reçu la visite du premier Ministre et du Ministre de l'Éducation nationale.

## 3 922 000 € DE DOTATIONS POUR LES COLLÈGES

**30 500 € complémentaire pour les collèges en milieu rural, afin de compenser les frais de déplacements plus importants engendrés pour les sorties scolaires**

Depuis plusieurs années, le Conseil général partage avec les collèges la volonté de redéfinir les critères de la dotation initiale de fonctionnement afin d'en renforcer l'équité.

Ces dotations répondent :

- aux besoins des collèges pour les dépenses de fonctionnement de leur bâti
- aux particularités des établissements, autres que celles liées au fonctionnement du bâti, notamment quelques spécificités pédagogiques.

D'un montant total de **3 922 000 €**, elles se répartissent de la façon suivante :

- 3 853 000 € ont été réparties entre les 47 collèges
- **30 500 € complémentaire pour les collèges en milieu rural**, à travers le dispositif Mieux réussir au collège : la nécessité de prendre en compte l'éloignement de certains collèges des centres d'activités sportifs, culturels ... conduit le Département à majorer la dotation de ces collèges de 1 000 € (1 500 € lorsqu'ils accueillent plus de 400 élèves), pour compenser les frais de déplacement plus importants de ces collèges ruraux.
- Création du fonds de renouvellement du matériel **38 500 €**

→ **LE CONSEIL GÉNÉRAL S'ENGAGE VERS UNE HARMONISATION DES TARIFS DES SERVICES DE RESTAURATION** à l'échelle du département, sur une période de trois ans, qui aboutira en 2016 à un prix unique (2,80 € par repas pour un forfait 5 jours ; 3,10 € par repas pour un forfait 4 jours). L'augmentation des tarifs devrait permettre de dégager des recettes nouvelles qui seront affectées en partie à **l'aide aux familles faisant face à des difficultés pour payer les frais de cantine.**

## Chiffres-clé

**47** collèges publics  
**33** collèges privés  
**834** élèves en SEGPA

Prix unique de **2,80€** par repas en 2016

**28 000** collégiens

**56,64 M€** consacrés par le Département à l'éducation

**25 M€** investis chaque année par le Département dans la rénovation des collèges publics

**710 000 €** sont consacrés par le Département à l'aide à la scolarité

**Près de 1 840 €** par collégien sont investis par le Département cette année

**480 agents** dans les collèges employés par le Département

**3 508 collégiens** ont bénéficié de l'aide aux études secondaires en 2012

**475 circuits** pour le transport de **27 100 jeunes** chaque jour

**250 circuits** spécifiques pour transporter **590 élèves en situation de handicap**



## Vœu de soutien aux filières agricole et agroalimentaire

La Bretagne est la première région agricole de France. L'agriculture occupe 60 % du territoire breton et fait travailler près de 70 000 actifs salariés et non salariés. La valeur globale de la production bretonne représente 7 Milliards d'Euros. La Bretagne est également le premier bassin d'emploi de l'agroalimentaire français avec près de 68 000 salariés, soit 12 % des effectifs salariés de l'ensemble des industries agroalimentaires du pays.

L'agriculture et l'agroalimentaire représentent une véritable richesse pour notre région et notre département. Elles sont pourvoyeuses d'emplois, dynamisent notre développement économique et participent à un aménagement équilibré du territoire. Depuis de nombreuses années les filières agricole et agroalimentaire bretonnes se sont fermement engagées sur la voie de la performance économique et environnementale qu'il est important de poursuivre. Aujourd'hui, ces filières sont fortement fragilisées, et de nombreux acteurs s'investissent et se mobilisent pour les défendre avec fierté et conviction. Ces acteurs ont identifié quatre thématiques sur lesquelles il est possible d'agir efficacement pour garantir l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire : la lutte contre le dumping social à l'échelle européenne, l'étiquetage des produits alimentaires transformés ou non, la place de l'élevage dans la PAC et la réduction des délais d'instruction des dossiers d'installations classées.

Ces préoccupations sont partagées par les élus costarmoricains. Le 14 juin dernier, un courrier a été adressé au Président de la République pour lui faire part de ces problématiques et lui exprimer le souhait de voir des solutions rapidement mises en œuvre aux niveaux national et européens. Cette démarche d'élus costarmoricains s'inscrit dans la continuité des actions conduites, en partenariat avec le Gouvernement et les acteurs économiques et syndicaux, afin d'élaborer des solutions d'avenir pour sortir des difficultés actuelles et mettre en place un plan régional agricole et agroalimentaire.

Le Premier ministre a affirmé, lors de sa venue au SPACE le 12 septembre 2013, que des mesures ont été prises dans le cadre de la loi bancaire pour lutter contre la spéculation financière sur les marchés agricoles ; que le développement compétitif de notre agriculture a été facilité par l'extension du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) au secteur agricole et alimentaire ; enfin, que le soutien à l'agriculture s'est manifesté par un maintien à 63 milliards d'euros de l'enveloppe « PAC » pour la période 2014-2020, et par des avancées importantes pour l'élevage dans le cadre des négociations européennes (surprime des aides sur les 50 premiers hectares, augmentation du couplage des aides...).

Ainsi, considérant le poids de l'agriculture et de l'agroalimentaire dans l'économie de notre département (les Côtes-d'Armor sont le 1<sup>er</sup> département agricole pour la valeur des productions animales et la production porcine, l'industrie agroalimentaire emploie en Côtes-d'Armor plus de 12 000 salariés soit la moitié des salariés de l'industrie du département), et son rôle dans l'aménagement du territoire,

Considérant les différentes crises qui affectent les productions et la filière agroalimentaire,

Considérant l'engagement des élus départementaux et du Gouvernement sur ces questions,

**Les Conseillers généraux du département des Côtes-d'Armor** demandent au Gouvernement :

- d'intervenir avec rapidité et efficacité pour préserver l'agriculture et l'agroalimentaire en Bretagne, notamment en agissant sur les 4 leviers identifiés par les différents acteurs économiques, syndicaux et politiques,
- de poursuivre les efforts engagés pour que du producteur au consommateur, chacun bénéficie des richesses de l'agriculture française.

**Les Conseillers généraux costarmoricains soutiennent** les discussions engagées en faveur d'un plan régional pour l'agriculture et l'agroalimentaire.